

SERVICE: Intercommunales\*

Visa du Service:

Visa de M. la Directrice générale f.f.:

PROJET DE DELIBERATION - CONSEIL COMMUNAL DU 16 DECEMBRE 2019

---

SEANCE PUBLIQUE

N° .- INTERCOMMUNALES - ENODIA, S.C.I.R.L. - ENODIA, S.C.I.R.L. - Assemblée générale du 20 décembre 2019 - Ordre du jour - Nomination à titre définitif de deux administrateurs représentant les communes associées - Approbation

LE CONSEIL,

Vu le courrier daté du 18 novembre 2019, transmis par ENODIA, S.C.I.R.L. informant la Ville de la tenue d'une Assemblée générale ordinaire le 20 décembre 2019 et transmettant les documents annexes ;

Vu les statuts de ENODIA, S.C.I.R.L.;

Vu le Code de la démocratie locale et de la Décentralisation et notamment les article L1122-27, L1122-30 ainsi que les articles L1523-1 à L1523-18 ;

Attendu que le Conseil communal en sa séance du 28 janvier 2019, a désigné Mesdames M. Targnion, Bourgmestre, C. Ozer, Conseillère communale et Messieurs M. Degey, Echevin, D. Nyssen et M.-A. Galass, Conseillers commuanux ;

Vu l'avis émis par la Section de Madame la Bourgmestre en séance du 12 décembre 2019 ;

Par \*\*\* voix contre \*\*\* et \*\*\* abstentions,

DECIDE

Art. 1.- de prendre acte de la convocation à l'Assemblée générale ordinaire du 20 décembre 2019 de ENODIA, S.C.I.R.L. ;

- d'approuver l'ordre du jour de cette séance ordinaire de l'assemblée générale ;
- d'approuver la nomination à titre définitif de deux administrateurs représentant les communes associées ;
- de mandater les délégués de la Ville à l'assemblée générale de ENODIA, S.C.I.R.L. en vue de rapporter la décision prise par le Conseil communal ;

Art. 2.- de transmettre la présente délibération à ENODIA, S.C.I.R.L.